

## SEANCE DU 20 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 20 août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Jean-Claude BAGUET, Philippe PICQUE,  
Sylvain CUYER, Frédéric LANGLOIS,  
Mmes Pascaline HAMONIER, Isabelle DESHAYES, Sophie FOUCAULT

Absents excusés : Mmes Sophie CHAUMEIL, Annick DUPONT, Isabelle POSTEL,  
Mrs Jean-François GOMEZ, Loïc TAPISSIER,

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2019.

### **DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : choix de l'entreprise**

Le compte-rendu de l'ADTO n'ayant pas été réceptionné, le dossier est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

### **COMPTE-RENDU RENCONTRE AVEC M. ALEXANDRE (Région des Hauts de France) : redynamisation des centres-bourgs et délibération**

La commune de Songeons a répondu à l'appel à projets de la Région Hauts de France, « Redynamisation des centres villes et centre-bourgs » le 29 mars 2019.

Le projet de la commune de Songeons a été retenu par la Région le 4 juin 2019.

Une rencontre s'est déroulée le 1<sup>er</sup> août dernier avec la Région aboutissant à la proposition de délibération ci-dessous.

#### Rappel du contexte

Songeons est l'un des cinq bourgs centre de la CCPV. Il est situé au Sud-Ouest du territoire de l'EPCI et constitue le pôle économique et de services de la partie touristique de la CCPV.

Il existe un tissu artisanal et de commerces de proximité, de services diversifiés, important compte tenu de la taille de la commune. Le tissu associatif est bien développé.

Tous ces éléments favorisent une qualité de vie à Songeons, qui est reconnue par beaucoup.

La structure du bourg s'articule principalement autour de trois places : place de la Halle, place de l'Eglise et place du Franc Marché, et de rues commerçantes qui relient ces places entre elles.

Le bâti présente un agréable aspect architectural : halle du 16<sup>ème</sup> siècle, constructions du 18<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle, à colombages et briques anciennes. Cependant ce bâti doit faire l'objet d'entretien important, voire de réhabilitation, ce qui est un frein pour l'installation de nouveaux commerces et l'adaptation des commerces et services existants.

Songeons a toujours été un lieu fort et centralisateur de commerces de proximité, malgré l'évolution des nouvelles structures et techniques commerciales. La commune souhaite maintenir cet esprit de commerces et de services de proximité afin que son centre reste un réel lieu de vie et d'échange en milieu rural.

La commune souhaite développer l'attractivité touristique de son centre-bourg, lieu d'histoire commerciale depuis le 16<sup>ème</sup> siècle autour de la Halle, dans la proximité de Gerberoy.

### Descriptif du projet

Compte-tenu des éléments ci-dessus, la commune de Songeons souhaite développer sa stratégie d'amélioration et de dynamisation de l'attractivité des commerces de proximité par l'aménagement des espaces publics structurants du centre-bourg. Ces aménagements contribueraient à rendre le centre-bourg plus accueillant et plus attractif de manière à en faire un véritable pôle de vie et de convivialité entre les commerces dont l'animation sera favorisée.

La commune de Songeons, compte tenu de l'appel à projet de la Région Hauts de France, décide de lancer une étude pré-opérationnelle consistant à proposer et définir :

- des aménagements des places de la Halle et de l'Eglise en cohérence avec l'aménagement, d'ores et déjà, engagé de la place du Franc Marché et des rues reliant ces places,
- une réhabilitation de la propriété communale située, 47, place de la Halle pour y constituer un espace commercial destiné à accueillir un ou des commerces,
- une programmation des travaux par phases,
- une estimation financière des opérations.

La commune de Songeons a la volonté de maintenir un véritable pôle de vie au centre du bourg en connexion étroite avec les commerces et les services de proximité. Elle n'envisage pas de développer dans sa périphérie des conditions d'accueil de structures commerciales en concurrence directe des commerces installés au centre-bourg.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de délibération ci-dessus et sa transmission à la Région Hauts de France.

## **RECOMPOSITION DES ORGANES DELIBERANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE CCOOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux**

M. le Maire avait présenté la circulaire relative à la recomposition des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre lors du précédent conseil municipal. Une question avait été posée sur le nombre de sièges des communes de Marseille en Beauvaisis et Feuquières. M. le Maire donne les précisions apportées par M. ADDE, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, sur ce sujet.

Le conseil municipal vote 2 voix contre, 5 abstentions et 2 voix pour.

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA PICARDIE VERTE**

M. le Maire présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Commune de la Picardie Verte. Une copie de ce rapport sera envoyée à tous les conseillers.

## **LA PRISE DE COMPETENCE «ORGANISATION DE LA MOBILITE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA PICARDIE VERTE**

M. le Maire présente le contexte. Le champ de compétence concerné relève de l'article L.1231-1 du Code du transport. La compétence s'opère de droit sur le « ressort territorial » de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en l'occurrence la commune.

Par conséquent, pour que l'EPCI puisse intervenir en ce domaine, la prise de compétence se fera par transfert de compétences des communes à l'EPCI, au titre des modalités contenues dans l'article L.5211-17 du CGCT, après délibérations des communes (2/3 des communes-membres représentant la moitié de la population ou la moitié des communes-membres représentant les 2/3 de la population).

Cette substitution confirmera le thème des mobilités en termes d'intérêt communautaire :

En effet, **après transfert à l'EPCI, le ressort territorial correspondra au périmètre administratif de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et la compétence d'optimisation de la mobilité permettra de couvrir, pour l'EPCI, les secteurs suivants :**

- **L'organisation de services réguliers de transports publics urbains, non urbains et scolaires.**
- **L'organisation de services de transport collectif à la demande (TAD), le cas échéant.**
- **Le développement des modes de déplacements terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestre à moteur** (vélo, marche, co-voiturage, auto partage).

Le conseil municipal, après délibération par 6 voix pour et 3 abstentions, décide de renoncer à sa compétence AOM et accepte le transfert de celle-ci à la Communauté de Commune de la Picardie Verte.

## **HAIES ET FASCINES : pour réduire l'érosion des sols**

Il est proposé de réaliser une fascine (barrière végétale pour freiner le ruissellement de l'eau de pluie), rue de la Briqueterie. Une documentation a été transmise à chaque conseiller municipal sur ce sujet. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette réalisation.

## **OPERATION DE PLANTATION DE HAIES 2019**

M. le Maire annonce la poursuite du programme de plantation de haies proposé par la CCPV. Dans la mesure où la CCPV ne bénéficie plus des financements TEPCV, la CCPV prendra à sa charge l'achat des plants pour constituer des haies diversifiées et la plantation sera à la charge de la commune.

M. le Maire propose de poursuivre les plantations :

- Ancienne route de Dieppe (chemin de Cagny),
- Rue de la Briqueterie,
- Chemin de Gournay à Rifin (Hautes tiges),
- Sortie de Séronville et place de Séronville,
- Allée Rosette,
- Station-service.

Un questionnaire est à retourner auprès de la CCPV pour le 9 septembre 2019.

Le Conseil Municipal approuve ce programme de plantation.

## **CHEMINS RURAUX DE SONGEONS**

M. le Maire présente l'inventaire effectué et cartographié. Certains chemins n'existent plus physiquement. Il faudra prendre une position sur leur récupération ou non.

## **DEVIS ARBRE DE NOEL 2019**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis présenté par la Société NOMAD-PRODUCTION – spectacle Monsieur PIF pour un montant de 1.000 euros.

Le spectacle aura lieu le 14 décembre 2019.

## **RUE DES LUNETIERS – RUE DE LA LAITERIE : devis gravillonnage**

M. le Maire présente le devis concernant le gravillonnage rue des Lunetiers et rue de la Laiterie pour un montant de 7.185,78 euros TTC.

Le devis est approuvé par le Conseil Municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements du Sporting Club Songeonnais pour la subvention 2019.

- Remerciements de l'APEI pour la subvention 2019.

- M. Robert MABILLOTTE intervient sur :

- La réfection du chemin de Limermont en direction de Morvillers ; celui-ci nécessite l'apport d'une quantité importante de cailloux ; il faudra se positionner sur cette réfection.
- Prêt de 2 armoires électriques et 2 autres louées par Gontran Ibert pour les événements à venir.
- Nécessité de louer une mini pelle pour mettre en place du tout-venant entre la rue de la Laiterie et la Place du Franc Marché.
- Achat possible de guirlandes d'occasion auprès de Gontran IBERT – budget de 1.000 euros possible.
- Logement de la gare : loyer à fixer possibilité de location à partir du 01/10/2019.  
Le Conseil municipal fixe le loyer à 600 euros mensuel dont 10 euros d'ordures ménagères.
- Une salle de réunion a été aménagée à l'étage de l'immeuble où l'EMION exerce ses activités ; une convention de mise à disposition doit être établie pour la mise à disposition de cette nouvelle salle ; il est proposé de la destiner à l'EMION ; la Commune se réserve le droit de l'occuper en cas de besoin ; il y a lieu de vérifier les boiseries de la salle du rez-de-chaussée de ce même immeuble.
- Il est demandé de faire une lettre aux propriétaires de terrains où il y a des chardons.
- Pour l'évènement du comice agricole le dimanche 8 septembre (Foire Agricole) le maraicher présent le dimanche matin sous la Halle souhaite être présent.

- M. Jean-Claude BAGUET :

- Demande quand aura lieu pour cet évènement la réunion relative à l'organisation générale ; un contact sera pris.
- Signale le 07/09/2019 : Forum des Associations et lancement de la saison culturelle de la CCPV.
- Indique le bon déroulement de la manifestation sportive du 02/08/2019.

- M. Frédéric LANGLOIS fait un petit rappel sur la course cycliste qui se déroulera le vendredi 23 août de 18 heures à 21 heures, organisée par l'UCAS et Cempuis Association Cycliste ; le rendez-vous pour les conseillers qui sont signaleurs est donné à 17h45.

Séance levée à 22 heures 04.

Prochaine séance le mardi 10 septembre 2019.